

EURL 2000
CAPITAL :8000 €
Adresse : 74 RUE BERNARD ISKE 92350 LE PLESSIS ROBINSON
Siret : 482 921 608

AGE DU 10/01/2025

L'an 2025, le dix janvier

Au siège de la société, 74 RUE BERNARD ISKE 92350 LE PLESSIS ROBINSON
L'associé de la société EURL 2000 au capital de huit mille euros dont le siège est situé 74
RUE BERNARD ISKE 92350 LE PLESSIS ROBINSON s'est
Présenté au siège social en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la
présidence.

Est présent:

- Monsieur Jubaer Mohammad détenant 800 parts sociales

Total égal au nombre de parts sociales composant le capital social : 800 parts sociales

L'assemblée réunissant l'intégralité des parts peut valablement délibérer et, en conséquence
est déclarée régulièrement constituée.

M. Jubaer Mohammad préside l'assemblée en sa qualité de gérant.

Le gérant rappelle l'ordre du jour suivant :

- Cession des parts
- Modification du forme juridique, passage de EURL en SARL

Première Résolution

L'assemblée approuve la cession de parts sociales de 392 actions de Monsieur Jubaer
Mohammad à Monsieur Omar Mohamad

Suite à cette cession, la nouvelle répartition du capital sera la suivante :

- Monsieur JUBAER MOHAMMAD 408 parts
- Monsieur OMAR MOHAMAD392parts

Total égal au nombre de parts sociales composant le capital social800 parts
sociales

EURL 2000

CAPITAL :8000 €

Adresse : 74 RUE BERNARD ISKE 92350 LE PLESSIS ROBINSON

Siret : 482 921 608

Deuxième Résolution

L'assemblée extraordinaire décide du changement de la forme juridique de la société et la transformation de EURL en SARL

En conséquence, l'Article 7 des statuts seront modifiés à compter du 10 janvier 2025

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 8 000 euros

Il est divisé en parts égales de 10 Euros chacune, numérotées de 01 à 800

- Jubaer MOHAMMAD à concurrence de 800 parts sociales portants les numéros 1 à 800 en rémunération de son apport en numéraire

HUIT CENTS parts numérotés de 1 à 800.

Suite à la cession des parts sociales en date du 10 janvier 2025 ; le capital se répartit comme suit

- Monsieur Jubaer MOHAMMAD détient 408 Actions numérotées de 1 à 408
La Somme de quatre mille quatre-vingt Euros 4 080,00 Euros

- Monsieur Omar MOHAMAD détient 392 Actions numérotées de 409 à 800
La Somme de trois mille neuf cent vingt Euros 3 920,00 Euros

Total égal au montant du capital, soit Cinq Mille Euros 8.000,00 Euros

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par la loi, en vertu d'une décision des associés ou d'une décision collective extraordinaire des associés

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par les associés présents.

Les associés

Monsieur Jubaer MOHAMMAD



Monsieur Omar MOHAMAD



certifié conforme à l'original